



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

santé : personnel

Question écrite n° 61526

Texte de la question

M. Jean-Marie Le Guen souhaite interpeller M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur la réduction drastique des postes ouverts en 2005 au concours de médecins inspecteurs de santé publique. En effet, par rapport à 2004, le nombre de postes ouverts à ce concours diminue de moitié par rapport à 2005 en passant de 45 à 23 malgré 99 postes de médecin inspecteur de santé publique vacants - ce qui représente 80 % de l'ensemble des postes vacants du ministère tous corps confondus. Par ailleurs, aucun concours de recrutement de pharmacien inspecteur de santé publique ou encore d'ingénieurs d'études sanitaires n'est organisé cette année. Aussi, il lui demande de revenir sur ces réductions de postes qui, selon lui, rentrent en contradiction avec les objectifs votés dans la loi sur la santé publique cet été.

Texte de la réponse

Des efforts soutenus ont été engagés depuis plusieurs années pour augmenter le nombre de lauréats au concours de médecin inspecteur de santé publique. Cependant, malgré une importante publicité sur le métier de médecin inspecteur, quel que soit le nombre de postes ouverts au concours, le nombre de candidats admis a toujours été sensiblement inférieur au nombre de postes offerts. Ainsi, si l'on observe la tendance de 2001 à 2005 (voir tableau), pour un nombre de postes ouverts allant de 50 à 23, on constate une certaine stabilité du nombre de candidats admis, en moyenne 25 personnes par an. La difficulté à pourvoir les postes vacants n'est donc pas liée au nombre de postes offerts, mais est liée pour l'essentiel au manque d'attractivité du corps des médecins inspecteurs de santé publique. C'est la raison pour laquelle une réforme statutaire a été entreprise par le décret n° 2001-416 du 7 mai 2001, qui s'est traduite sur le plan de la rémunération par une nette revalorisation de la grille indiciaire et une amélioration sensible du nombre de promotions. Par ailleurs, des réflexions approfondies sont engagées afin d'améliorer la mobilité entre les corps de médecins et pharmaciens inspecteurs de santé publique (MISP-PHISP) et celui des praticiens hospitaliers, de manière à permettre aux administrations sanitaires de disposer des compétences dont elles ont besoin dans le domaine de la santé publique. S'agissant des pharmaciens inspecteurs de santé publique et des ingénieurs d'études sanitaires, aucune réduction d'emplois n'a touché ces corps, dans un contexte budgétaire pourtant difficile. Au contraire, des recrutements significatifs ont pu être réalisés au cours des dernières années, sans que pour ces corps se posent les problèmes d'attractivité constatés pour les médecins. Cette politique a conduit à ce que les effectifs budgétaires inscrits en loi de finances aient été en totalité consommés, obligeant à observer une pause en 2005.

	2001	2002	2003		2004	2005
			Janvier	Septembre		
Nombre de postes offerts (concours externe et interne)	50	50	50	50	45	23
Nombre de candidats présents au concours	69	65	46	46	42	34
Nombre de candidats admis	26	27	27	27	23	23

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Le Guen](#)

Circonscription : Paris (9^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61526

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 29 mars 2005, page 3176

Réponse publiée le : 16 août 2005, page 7891